



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IUFM

Question écrite n° 68848

Texte de la question

M. Jean-Christophe Cambadélis appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir des instituts universitaires de formation des maîtres. Même si la reconnaissance de la formation initiale des enseignants par un diplôme universitaire de master correspond bien à une demande des enseignants et des directeurs d'IUFM, les conséquences de cette réforme suscitent en effet de sérieuses inquiétudes. Enseigner est en effet un véritable métier qui doit logiquement s'apprendre avec des professionnels tout au long d'une formation pratique qui ne peut se réduire à quelques stages sur le terrain. De plus, les professeurs des écoles enseignent une dizaine de disciplines alors que la réforme prévoit au mieux des masters généralistes bidisciplinaires. La polyvalence des enseignants n'est donc pas prise en compte. La soi-disant concertation mise en place par les groupes de travail réunissant les représentants du ministère et des professionnels de l'éducation n'est qu'un alibi pour faire passer cette réforme. Une autre interrogation porte également sur l'avenir des sites IUFM, en particulier dans les départements ruraux. Dans ces conditions, il lui demande de revenir sur cette réforme qui met à mal notre système éducatif en portant atteinte à sa qualité et aux conditions de formation de nos enseignants.

Texte de la réponse

La réforme des conditions de recrutement et de formation des personnels enseignants doit permettre d'améliorer la qualification des personnels, en vue de renforcer la réussite des élèves et de faciliter la mobilité au sein de l'Union européenne. Depuis la mise en oeuvre de cette réforme, les futurs enseignants bénéficient d'une formation de cinq années à l'université, sanctionnée par l'obtention d'un diplôme national de master. Outre des éléments de préprofessionnalisation possibles dès la licence sous forme des stages de découverte, la formation initiale des enseignants se développe dans un continuum de professionnalisation sur trois années comprenant les deux années de master et la première année d'exercice en qualité de professeur stagiaire. Les parcours de formation en première puis en seconde année de master comprennent une composante de formation professionnelle de plus en plus importante dans le cursus pour devenir majoritaire en deuxième année, permettant ainsi une préparation progressive et effective au métier d'enseignant. Les étudiants passeront ainsi le concours dotés d'une réelle connaissance de leur futur métier et d'un diplôme de master, qui facilitera leur réorientation et leur mobilité dans le parcours LMD en cas d'échec au concours. En ce qui concerne les sites des IUFM, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a pu exprimer à plusieurs reprises son attachement au maintien des pôles universitaires de proximité. C'est tout le sens de l'action que mènent actuellement les universités en lien avec les rectorats, afin de construire une carte de formations, qui corresponde aux besoins des territoires. Les antennes d'IUFM en tant que pôles d'enseignement supérieur de proximité doivent s'insérer dans une offre de formation à l'échelle académique qui assure à tous les étudiants l'opportunité de poursuivre leurs études dans meilleures conditions possibles. Par ailleurs, la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale a constitué une mission d'information parlementaire sur la formation initiale et les modalités de recrutement des enseignants.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Cambadélis](#)

Circonscription : Paris (20^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68848

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 janvier 2010, page 476

Réponse publiée le : 31 mai 2011, page 5821